



Plan Ministériel Administration Exemplaire 2015 – 2020 du ministère de l'Intérieur

**Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières
Sous-direction des programmes et de l'achat
Mission développement durable**

Sommaire

Introduction

I. La démarche administration exemplaire au ministère de l'intérieur

- 1.1. La stratégie ministérielle de développement durable, un engagement pérenne
- 1.2 Le pilotage de la démarche
 - 1.2.1. La coordination des actions et l'animation du réseau des référents
 - 1.2.2. L'accompagnement du changement et les actions de communication interne
 - 1.2.3. Des actions de communication externe

II. Le plan d'actions 2015-2020

- 2.2 Une démarche de co construction à l'échelle du ministère
 - 2.1 Des enjeux pour tous
 - 2.2 Actions de sensibilisation et outils d'échanges
- 2.2 Les fiches action
 - 1. Économies d'énergie
 - 1.1. Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique
 - 1.2. Changer les comportements
 - 2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2
 - 3. Mobilité durable
 - 3.1. Rationaliser les déplacements
 - 3.2. La politique voyage du ministère : mieux se déplacer
 - 4. Économies de ressources et réduction des déchets
 - 4.1. Rationaliser la gestion de l'eau
 - 4.2. L'optimisation du tri
 - 4.3. Maîtriser la consommation de papier
 - 4.4. La réparation, le recyclage
 - 5. Préservation de la biodiversité
 - 5.1. Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts
 - 5.2. Une restauration responsable
 - 5.3. Des actions en faveur des écosystèmes
 - 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Conclusion

Annexe

Introduction

Le ministère de l'intérieur est engagé depuis de nombreuses années dans les démarches de développement durable. Les premiers documents stratégiques du ministère ont été rédigés dès 2004.

En février 2007, une stratégie ministérielle de développement durable, applicable à tous les services, a été adoptée et largement diffusée. Cette stratégie comportait une série d'objectifs et de mesures destinés à décliner les grands axes du développement durable dans les domaines liés aux métiers du ministère, tels que :

- promouvoir une politique durable des territoires ;
- protéger les populations, renforcer l'égalité et la citoyenneté ;
- lutter contre les atteintes à la santé et à l'environnement ;
- assurer l'intégration des migrants.

Les missions même du ministère de l'intérieur – administrer le territoire et garantir la sécurité des citoyens et des biens – situent son action au cœur des objectifs de développement durable, que ce soit sur le terrain, au plus près des citoyens, comme dans le cadre des politiques publiques qu'il met en œuvre. Il s'appuie dans les territoires sur la mobilisation des préfets représentants du gouvernement et acteurs majeurs des initiatives en faveur de la protection de l'environnement.

En outre, le ministère participe activement à l'atteinte des objectifs interministériels en faveur d'un développement durable au titre du dispositif État exemplaire. S'agissant du fonctionnement des services, depuis 2009, le ministère de l'intérieur a élaboré chaque année le bilan des actions engagées au titre de l'État exemplaire, et remis les résultats atteints au regard des objectifs cibles au Commissariat général au développement durable. Progressivement, les services intègrent des comportements éco responsables – maîtrise de la consommation des fluides, diminution de la consommation de papier, évolution du parc automobile, rationalisation des déplacements, développement de la visio conférence, intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés, traitement des déchets...

À la suite du Plan Administration Exemplaire, dans le contexte de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la présidence française de la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015 (COP21), le Premier ministre a demandé à la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie d'élaborer un plan interministériel « Administration exemplaire ».

La circulaire du Premier ministre du 17 février 2015 définit le cadre du plan d'action interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020 qui vise à assurer la transition énergétique du fonctionnement de l'État, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité.

Chaque ministère est tenu de mettre en œuvre ce nouveau dispositif. Il s'agit de bâtir un « Plan ministériel d'administration exemplaire » (PMAE) pour la période 2015-2020, afin de planifier et de piloter à tous les niveaux les mesures concrètes de transition écologique et énergétique adoptées dans le fonctionnement des services ainsi que des établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents se trouvant sous tutelle de chaque ministère à partir de fin 2016.

Les plans ministériels d'administration exemplaire ciblent les principaux impacts en matière environnementale du fonctionnement de chaque administration, dans les catégories suivantes :

- Économies d'énergie
- Mobilité durable
- Économies de ressources et réduction des déchets
- Préservation de la biodiversité

Le PMAE constitue l'axe relatif aux thématiques de fonctionnement de la stratégie ministérielle de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

À partir des thématiques imposées, il s'agit d'identifier des objectifs déclinés en actions en tenant compte des actions réalisées, en cours et des projets. Chaque action porte sur un périmètre défini

(ministère, AC, SGAMI, préfecture...); à chaque action correspond un pilote et des indicateurs fixés en lien avec les services concernés.

Cette démarche est conduite dans un esprit de concertation et de co-production avec les différentes directions, les services et les agents, de manière à permettre l'appropriation des projets et les changements de comportements individuels et collectifs.

Le PMAE du ministère de l'intérieur intègre des éléments de contexte structurants.

- L'organisation territoriale
La réforme territoriale impacte l'inscription de la SNTEDD et de ses déclinaisons ministérielles dans les territoires. L'ancrage territorial des déclinaisons ministérielles doit être défini en fonction des modalités de la réforme territoriale en cours.
- Les contraintes budgétaires
La déclinaison ministérielle prend en compte le cadre budgétaire afin de proposer des objectifs réalisables et soutenables au regard de la contrainte des finances publiques. Elle favorise les démarches à la fois vertueuses sur le plan écologique et permettant de réduire les coûts à long terme.
- La situation internationale
L'élaboration de la stratégie ministérielle s'inscrit dans un contexte international et européen avec notamment la COP 21, l'Agenda de développement post-2015 et la définition des objectifs de développement durable (ODD), le lancement de la semaine européenne de développement durable et l'éventuelle reprise de l'élaboration d'une nouvelle stratégie européenne de développement durable.

I. La démarche administration exemplaire au ministère de l'intérieur

1.1 – La stratégie ministérielle de développement durable : un engagement pérenne

Depuis 2004

Le ministère de l'Intérieur – l'administration centrale et l'administration territoriale – est fortement impliqué sur les sujets liés au développement durable. Les premiers documents stratégiques du ministère ont été rédigés dès 2004.

L'administration territoriale en charge de faire vivre les politiques locales de développement durable a porté la démarche d'exemplarité de manière formelle avec les directives nationales d'orientation de 2004 puis de 2010-2015 qui définissent la stratégie de l'administration territoriale de manière pluriannuelle.

En février 2007, une stratégie ministérielle de développement durable (SMDD), applicable à tous les services, a été adoptée et largement diffusée au sein du ministère, ainsi qu'à l'extérieur. Cette stratégie comportait une série d'objectifs et de mesures destinés à décliner les grands axes du développement durable dans les domaines liés aux métiers du ministère, tels que :

- promouvoir une politique durable des territoires ;
- protéger les populations, renforcer l'égalité et la citoyenneté ;
- lutter contre les atteintes à la santé et à l'environnement ;
- assurer l'intégration des migrants.

L'adoption de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 a conduit à revoir la stratégie ministérielle de 2007. Élaborée par le haut fonctionnaire au développement durable du ministère, en collaboration avec les principales directions générales pour chaque domaine, la deuxième stratégie ministérielle prend en compte les nouveaux enjeux du développement durable et les neuf défis de la SNDD 2010-2013, en les intégrant aux missions et compétences spécifiques du ministère de l'Intérieur.

Un nouveau document de référence 2015-2020

Le ministère doit aujourd'hui rédiger une nouvelle stratégie ministérielle qui fixe les objectifs des services en matière de politiques publiques liées au développement durable, au regard de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD). La SNTEDD est un document stratégique dont la vocation est d'être à la fois un levier d'amplification de l'action politique déjà enclenchée par la SNDD et une opportunité de développer des thématiques émergentes. Cette stratégie fixera les objectifs du ministère en matière de politiques publiques liées au développement durable.

De la stratégie ministérielle au plan administration exemplaire, l'enjeu aujourd'hui est de définir un plan d'actions qui tiendra compte :

- du bilan des actions réalisées ;
- des réflexions des groupes de travail associant les parties prenantes au sein du ministère ;
- des actions identifiées dans la SNTEDD (dont le PAE) et la lettre de cadrage pour la transition écologique.

L'objectif est l'élaboration d'un cadre de travail qui identifie :

- les objectifs en termes de contenu, de projets à mener ;
- les préconisations opérationnelles pour atteindre les objectifs.

S'agissant du PMAE, les ministères, en complément de leur plan d'actions, sont tenus de renseigner douze indicateurs.

- 1-Remise annuel en respectant le cadre méthodologique de l'instruction du 17 février 2015
- 2-Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services
- 3-Consommation annuelle moyenne d'énergie par m2
- 4-Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2
- 5-Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc
Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc
- 6-Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite
- 7-Évolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services
- 8-Quantité de déchets résiduels produits par agent
- 9-Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté
- 10-Évolution du nombre de ramettes consommés entre l'année N et l'année N-1
- 11-Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable
- 12-Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du PNAAPD (cf. indicateurs interministériels)

Dans le cas du ministère de l'intérieur, ces indicateurs relèvent d'actions programmées sur la période 2015-2020. Ils figurent donc dans les fiches-action.

Le ministère de l'intérieur en chiffres

Les personnels

	ETP au 31 décembre 2014
Police nationale	143 240
Gendarmerie nationale	95 865
Autre (SG / Sécurité routière / Sécurité civile)	35 680
Total M.I.	274 785

Source Rapport annuel de performance 2014

Le parc immobilier

Il représente plus de 16 millions de m² SHON et près de 43.000 bâtiments. Il est réparti sur 7.210 implantations et se caractérise par la prédominance du patrimoine de la Gendarmerie nationale.

Structure	SHON en m ²	Nombre de sites
Administration Territoriale	1,8 millions	787
Administration Centrale	200 000	21
Police Nationale	2,7 millions	2 182
Gendarmerie Nationale	11,2 millions dont 6,6 millions de m2 SHON de logements et 4,6 millions de m2 de surfaces techniques et logistiques	4 157
Sécurité Civile	185 000	55
Action Sociale et Cultes	50 000	8

1.2 – Le pilotage de la démarche

1.2.1 – La coordination des actions et l’animation du réseau des référents développement durable

Le pilotage central

Le haut fonctionnaire au développement durable

La définition et la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de transition écologique vers un développement durable est réalisée sous l’autorité du secrétaire général du ministère de l’Intérieur, haut-fonctionnaire au développement durable (HFDD), en lien avec les différentes directions métiers (Secrétariat général, Direction générale de la Gendarmerie nationale, Direction générale de la Police nationale, Direction de la sécurité civile et de la gestion des crises, Service de l’achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure, Direction de la modernisation et de l’action territoriale, Direction générale de l’Outre-Mer, Direction générale des étrangers en France, Mission égalité des droits, Inspection générale de l’administration).

Au cabinet du ministre de l’intérieur, un conseiller suit les sujets de développement durable et notamment la lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Le haut fonctionnaire au développement durable adjoint

Le HFDD a délégué cette mission au directeur de l’évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI). Cette direction, placée sous son autorité, est transversale au ministère et dispose de la légitimité pour coordonner et animer la démarche au sein de l’ensemble du ministère.

La mission développement durable

En 2013, le HFDD délégué a institué, au sein de la sous-direction des programmes et de l’achat, une mission dédiée au pilotage de la démarche du développement durable pour :

- animer et piloter le réseau des correspondants développement durable du ministère ;
- coordonner la rédaction des documents stratégiques et garantir leur cohérence avec les autres documents du ministère ;
- suivre et animer le plan administration exemplaire ;
- suivre la lettre de cadrage pour la transition écologique ;
- représenter le ministère dans les différentes instances interministérielles ;
- communiquer et diffuser les bonnes pratiques à l’ensemble du réseau ;
- préparer le contenu des formations au développement durable et assurer des actions de sensibilisation.

Des réseaux de correspondants

La mission s’appuie elle-même sur plusieurs réseaux de correspondants.

Développement durable	<p>Au sein de chaque direction métier, la mission s’appuie sur un correspondant désigné par les autorités. Les directions disposent de relais et correspondants sur le territoire.</p> <p>Chaque référent des directions est responsable de la coordination et du pilotage de son périmètre. Ils disposent d’un réseau de correspondants au sein de leur structure au niveau central et territorial. Ils sont les premiers interlocuteurs des services en matière d’information et de circulation des directives, et pour la remontée des restitutions et des indicateurs.</p> <p>Au-delà du travail de reporting, ils assurent une mission d’ingénierie et/ou de coordination stratégique au sein de leur périmètre. Ce pilotage peut être enrichi d’autres actions – des actions relevant du développement des compétences du référent, des actions d’animation tournées vers la structure et son périmètre d’influence, une participation à des réflexions sur des thématiques développement durable à l’échelle ministérielle.</p>
Immobilier durable	<p>L’immobilier dans ses composantes développement durable – bilan carbone et diminution des émissions de gaz à effet de serre, définition et mise en œuvre de plans d’actions d’amélioration énergétique, etc. – est un des axes forts de la nouvelle stratégie ministérielle de développement durable.</p>

Dans ce cadre, la mission développement durable s'appuie sur un réseau de référents immobilier durable, dont les missions sont :

- identifier et/ou définir les actions relevant d'une démarche développement durable (travaux de maintenance et d'investissement d'amélioration énergétique, suivi des consommations de fluides, bilan carbone) ;
- suivre la mise en œuvre de ces actions au regard d'indicateurs de suivi de performance préalablement définis et d'alerter les services gestionnaires en cas de consommations excessives ;
- apporter leur expertise sur les questions environnementales des projets immobiliers (études préalables, préconisations, coût global...) ;
- le « reporting » des travaux relevant des différents programmes immobiliers, d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une enquête annuelle coordonnée par la mission développement durable ; il communique notamment les éléments nécessaires à l'élaboration du bilan administration exemplaire pour l'immobilier ;
- initier des actions de sensibilisation des occupants des bâtiments dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ;
- participer aux réflexions conduites par la mission développement durable concernant notamment la stratégie ministérielle pour la période 2015-2020 ; à travers le réseau, les référents seront amenés à partager leurs expériences, mener des réflexions sur des thématiques, poser des questions.

Énergie	En complément du réseau des référents immobilier, la constitution de ce réseau est une des actions du PMAE 2015-2020.
----------------	---

La mission développement durable, dans son rôle d'animation et de coordination, est à la disposition des référents et de leur structure pour les accompagner dans le cadre de leurs travaux, assurer une veille réglementaire et technique, et leur apporter toute information utile. Des outils de travail collaboratifs sont développés destinés à être enrichis au regard des besoins exprimés.

Cette organisation permet de renforcer l'animation inter-directions et contribue à la poursuite et à la mise en œuvre de bonnes pratiques de développement durable dans les services du ministère.

Les modalités d'animation des réseaux et les outils

Des comités de pilotage au développement durable sont régulièrement organisés depuis 2006. Ils réunissent l'ensemble des directions du ministère de l'intérieur – directions métiers et les directions transversales de soutien (Secrétariat général – Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information et de communication, Délégation à l'information et à la communication, Sous-direction des affaires immobilières). Ces réunions semestrielles font l'objet de relevés de décision.

Des réunions pour impulser une dynamique à la démarche et permettre aux correspondants d'être sensibilisés aux enjeux du développement durable, de mieux connaître la stratégie ministérielle de développement durable et d'exprimer leur vision de leur rôle, leurs besoins et leurs attentes pour un exercice plus efficace de leur mission ; ces échanges permettent aussi de partager des bonnes pratiques et réfléchir aux points d'amélioration ; elles font l'objet de comptes rendus écrits.

Des groupes de travail thématiques

Des diffusions d'informations régulières à partir de listes de diffusion aux correspondants développement durable.

Des échanges réguliers par voie de courriels

Des ressources, guides ministériels et interministériels, modèle de documents, recueils de bonnes pratiques

Un espace collaboratif dédié sur l'intranet développement durable du ministère

L'accès au groupe collaboratif est réservé aux référents développement durable du ministère et aux agents en charge de projets éco responsables. C'est un espace de partage d'informations et de dialogue

qui doit favoriser la collaboration autour de préoccupations et de projets professionnels communs. Sont proposés des comptes rendus de réunions et des groupes de travail, des documents de référence utiles, des liens utiles vers des sites pertinents, des billets d'actualité, des appels à contributions... sur lesquels les membres sont invités à réagir, à questionner leurs collègues, à partager leurs bonnes pratiques et à faire part de leurs initiatives. Ces informations sont destinées à évoluer en fonction de l'actualité, et des contributions de tous les acteurs.

La participation de la mission développement durable aux réunions des réseaux (communicants en AC, secrétaires généraux de préfectures...).

De nouveaux dispositifs sont envisagés comme des déplacements de la mission développement durable dans les structures qui le souhaitent pour informer, sensibiliser, accompagner des temps particuliers.

1.2.2 – Accompagnement du changement et communication interne

Un site Intranet dédié	<p>Ce site a fait l'objet d'une refonte en 2014 au regard de deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître la lisibilité de la cohérence de la démarche autour de quelques axes phares ; • renforcer l'identité de la démarche développement durable au ministère. <p><i>Les caractéristiques de la nouvelle version</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Un vecteur d'animation de la démarche développement durable qui s'adresse à tous les agents et services. Le site est le lieu privilégié d'informations, de recueils d'idées et d'échanges. -La création d'un espace collaboratif -Un outil évolutif : Cette version du site est conçue pour évoluer au gré des besoins. -Une rubrique archives, accessible aux seuls administrateurs ; elle permet de conserver la mémoire du site sans alourdir la consultation. <p>Actualisé et enrichi chaque semaine, de nombreux articles sont publiés régulièrement pour informer les agents sur les actions au ministère, les colloques et conférences, les publications, les initiatives intéressantes relevant du développement durable, les offres de formation...</p>
Le magazine Civique	Des articles y sont publiés régulièrement sur des thématiques développement durable.
Des animations ponctuelles	La semaine européenne du développement durable, la semaine européenne de la mobilité, la semaine européenne de la réduction des déchets, la journée mondiale de la biodiversité
Des conférences	Sensibilisation à des thématiques développement durable
Des actions de formation	Eco conduite, achat public durable... De nouvelles formations sont en cours de conception, notamment sur la thématique de l'énergie et de la performance énergétique.
Des fiches pratiques sur les gestes éco responsables	Le ministère donne des conseils afin que les agents, tous les jours, adoptent un comportement éco responsable, au travail... comme ailleurs.

1.2.3 – Des actions de communication externe

Des réunions d'échanges interministérielles

Des participations à des colloques, conférences... pour témoigner de retours d'expériences

II. Le plan d'actions 2015-2020

2.1 Une démarche de co construction

2.1.1 – Des enjeux pour tous

L'élaboration du plan d'actions ministériel pour l'environnement est conduite dans un esprit de concertation et de co production avec les différentes directions, les services et les agents, de manière à permettre l'appropriation des projets et les changements de comportements.

Le comité de pilotage

Après une information sur la démarche engagée d'élaboration d'une stratégie et du PMAE par le ministère, un comité s'est tenu le 21 mai pour présenter les premières orientations sous la forme d'un document martyr construit à partir du bilan des PAE 2008-2013, des projets en cours et d'un premier travail de concertation avec les référents au sein des directions.

Les réseaux des référents

La mission développement durable a engagé, dès le mois de mars, avec les référents des différentes directions, l'élaboration d'un diagnostic pour dégager des axes de travail sur 2015-2020 et construire les propositions d'actions. Plusieurs modes d'échanges ont été proposés aux référents – des réunions générales et thématiques, un espace collaboratif sur l'Intranet développement durable du ministère qui permet à la fois de donner accès à des informations et de dialoguer, un accompagnement plus personnalisé...

Les agents

Le ministère de l'intérieur a souhaité impulser une dynamique sur l'ensemble des services et à tous les niveaux hiérarchiques. Dans le cadre du lancement de la nouvelle version du site Intranet développement durable du ministère, mi-mars, une campagne d'information et de sollicitation d'idées a été lancée auprès de l'ensemble des agents. En outre, la mission s'est appuyée sur des événements d'actualité comme la journée mondiale de la biodiversité et la semaine européenne du développement durable pour sensibiliser les agents aux enjeux de la démarche.

2.1.2 – Actions de sensibilisation et outils d'échanges

La création d'une boîte courriel dédiée en avril

Des articles sur l'intranet du ministère

Notamment, un article publié le 24 avril

Le plan ministériel administration exemplaire, des enjeux qui nous impliquent tous !

Aujourd'hui, au titre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable et du plan d'action interministériel administration exemplaire pour l'environnement 2015-2020, le ministère doit construire un plan d'action pluriannuel qui identifie des projets à conduire et les moyens pour atteindre ces objectifs, en concertation avec les différentes directions, les services et l'ensemble des agents.

La circulaire du Premier Ministre indique que le plan ministériel administration exemplaire (PMAE), un des axes de la stratégie ministérielle, doit être remis au commissaire général au développement durable d'ici le 30 juin 2015.

Une réflexion a été initiée avec les référents de chaque direction autour de six thématiques.

- *Les économies d'énergie*

Réduire les consommations d'énergie – améliorer la performance énergétique, changer les comportements

- *Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2*

- *De nouvelles modalités d'organisation des déplacements – La politique voyage du ministère, rationaliser les déplacements*

- *Les économies de ressources et réduction des déchets – La gestion de l'eau, l'optimisation du tri, la stratégie papier du ministère, les déchets de chantiers, la réparation/le recyclage*
- *La préservation de la biodiversité – L'entretien des espaces verts, une restauration responsable*
- *La responsabilité sociale et environnementale intégrée*

Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés, agir en faveur de l'égalité des droits

De manière à favoriser l'appropriation du projet par les services, la mission développement durable sollicite les témoignages, les retours d'expérience et les suggestions de tous ! Vous êtes invités à nous transmettre vos messages à l'adresse pmae@interieur.gouv.fr.

La mission propose de prolonger les échanges avec le plus grand nombre d'entre vous dans le cadre d'une animation dédiée le lundi 1er juin, durant la semaine européenne du développement durable. Cette semaine sera aussi l'occasion d'en savoir plus sur les enjeux du climat et la conférence internationale organisée à Paris en décembre 2015 qui devrait aboutir à un accord sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, condition nécessaire à la maîtrise du changement climatique.

*N'hésitez pas à contacter la mission pour en savoir plus sur ces démarches.
Nous comptons sur votre engagement !*

À noter qu'au mois de mai 2015, le site intranet dédié développement durable a enregistré une fréquentation record de 34.000 connexions – pour une moyenne mensuelle habituelle de 2 à 3.000 connexions.

Des actions au regard de l'actualité nationale et internationale

La journée mondiale de la biodiversité, 22 mai Sur le site de Beauvau, une animation a été proposée au titre de la stratégie ministérielle de développement durable et du PMAE 2015-2020, pour témoigner de l'engagement du ministère de l'intérieur à la préservation de la biodiversité.

Il s'agissait de valoriser des démarches engagées de longue date au sein des services du ministère – la gestion pastorale du fort de Montlignon, les ruches de la gendarmerie nationale...

Un focus a été fait sur l'installation de trois ruches, sur le toit de l'immeuble Brossolette, sur le site de Beauvau, le 15 mai. L'enjeu est de sauvegarder une espèce menacée vitale pour l'écosystème... et pour l'homme.

La semaine européenne du développement durable 2015, 30 mai – 5 juin Chaque jour de la semaine, des animations sur les sites de Beauvau, Lumière et Oudinot ont été proposées sur les thèmes du plan administration exemplaire, des économies de ressources, de l'immobilier durable, de la biodiversité et de l'économie circulaire.

- Un spectacle de théâtre de rue
- La projection de « Soleil vert » de Richard Fleischer avec Charlton Heston
- Des innovations pour réduire ses consommations d'énergie
- Des témoignages de démarches innovantes en matière de recyclage illustrées par un atelier de travaux pratiques
- Des produits de saison et du pain bio aux restaurants d'entreprises, du café équitable
- Une sensibilisation au tri des déchets
- Une conférence sur « Conscience climatique et comportements quotidiens : nous pouvons tous agir ! »
- Un concours "Votre vision du monde en 2030 ?"

L'enjeu était que chacun comprenne que l'action qu'il peut conduire à son niveau est importante, qu'elle participe directement à engager des évolutions positives en faveur de la réduction des gaz à effets de serre et de la limitation du réchauffement climatique.

Cette démarche de co construction se poursuivra dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions.

2.2 – Les fiches action

Préambule

Le plan d'actions du ministère s'organise autour de six axes :

- les économies d'énergie ;
- le parc de véhicules ;
- la mobilité durable ;
- les économies de ressources et la réduction des déchets ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la responsabilité sociale et environnementale intégrée.

Au vu des enjeux liés à l'évolution du parc de véhicules, le choix a été fait de le traiter en tant que tel.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier

Constituer des réseaux de référents

1-1-1 – Le réseau de référents immobilier durable

1-1-2 – Le réseau de référents énergie

Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier

Déployer l'outil expert de suivi des fluides

Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier

Réaliser les BEGES et les plans d'actions

Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier

Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier

Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques

Rationaliser les Data Centers

Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques

Le parc des matériels informatiques

1.2 – Changer les comportements

Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Périmètre flotte de service

Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Périmètre véhicules opérationnels

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence

Fiche-action n°7 : Le télétravail

Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

Fiche-action n°12 : Une collecte de tri sélective

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie de circulaire

5. Préservation de la biodiversité

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

5.2 – Une restauration responsable

Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits

Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits

L'obtention du label diversité

Acronymes

BCPPA – Bureau de la commande publique et des achats	MDD – Mission développement durable
BEGES – Bilan des émissions de gaz à effet de serre	PN – Police nationale
BGPRH – Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines	SAELSI – Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure
CEE – Certificats d'économies d'énergie	SDAI – Sous-direction des affaires immobilières
DEPAFI – Direction de l'évaluation et de la performance des affaires financières et immobilières	SDPA – Sous-direction du programme et de l'achat
DICOM – Direction de l'information et de la communication	SDRF – Sous-direction du recrutement et de la formation
DMAT – Direction de la modernisation et de l'administration territoriale	SICoP – Service d'information et de communication de la Police nationale
DSIC – Direction des systèmes d'information et de la communication	SIRPA – Service d'informations et de relations publiques des armées
GN – Gendarmerie nationale	ST(SI) ² – Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure
IFORE – Institut de formation de l'environnement	€ – petit budget / €€ – budget moyen / €€€ – budget d'investissement important / €€€€ – gros investissement

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

1-1-1 – Le réseau de référents immobilier durable

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	<p>La constitution de ce réseau s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère. Elle permettra d'optimiser les actions menées au regard des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle 1 qui portent sur une réduction de 40 % de la consommation énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de la situation budgétaire qui impose une rigueur accrue dans la consommation et la gestion des dépenses d'énergie.</p> <p>Les principales missions des référents seront :</p> <ul style="list-style-type: none">– d'identifier et/ou de définir les actions relevant d'une démarche développement durable (travaux d'entretien, de maintenance et d'investissement d'amélioration énergétique, suivi des consommations de fluides, bilan carbone) ;– de suivre la mise en œuvre de ces actions au regard d'indicateurs de suivi de performance préalablement définis et d'alerter les services gestionnaires en cas de consommations excessives ;– d'apporter leur expertise sur les questions environnementales des projets immobiliers (études préalables, préconisations, coût global...) ;– le « reporting » des travaux relevant des différents programmes immobiliers, d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une enquête annuelle coordonnée par la mission développement durable ; il communique notamment les éléments nécessaires à l'élaboration du bilan administration exemplaire pour l'immobilier ;– d'initier des actions de sensibilisation des occupants des bâtiments dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ;– de participer aux réflexions conduites par la mission développement durable concernant notamment la stratégie ministérielle pour la période 2015-2020 ; à travers le réseau, les référents seront amenés à partager leurs expériences, mener des réflexions sur des thématiques, poser des questions... <p>La mission développement durable aura un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement des référents dans le cadre de leurs travaux. Elle assurera une veille réglementaire et technique, et leur apportera toute information utile. Un espace collaboratif dédié sur l'intranet développement durable du ministère sera à la disposition du réseau : http://developpement-durable.sg.minint.fr</p> <p>Les échanges s'effectueront à double niveau : MDD–référents et référents–référents.</p>
Indicateur d'efficacité	> Nombre de référents > Nombre de réunions
Conditions de réalisation	> L'adhésion des structures > Définition et mise en œuvre d'un planning de travail sur la durée par la mission DD > Collaboration avec la SDAI
Facteurs de risques	> Temps et implication limitée des services et leur hiérarchie

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Intranet développement durable > Veille documentaire
Moyens	Temps : une 1/2 journée/semaine pour la MDD
	Budget : déplacements ponctuels si nécessaire

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Expérimentation	Juin : nomination de deux référents Octobre : identification des thématiques de travail, priorisation Novembre : traitement d'une ou deux thématiques	SGAMI Nord SGAMI Sud-Est	MDD	SDAI Référents	-
	Définition d'un plan de veille : quelles informations, quelle diffusion, quelles attentes ?				
2016 Constitution du réseau et lancement de l'animation	Mai : production d'un outil de référence Juin : évaluation de l'expérimentation Septembre : déploiement du dispositif	MI – périmètre à préciser (échelon régional ?)			
	Mise en œuvre du plan de veille				
2017-2020 piloteage	<ul style="list-style-type: none"> – rencontres (visioconférences) : 2 fois par an – production régulière de documents et évaluation – échanges mutualisés, partage des bonnes pratiques – offre de formations ciblées 				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-1-2	Le réseau de référents énergie
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
Fiche n°1-5	Promouvoir le recours aux CEE

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

1-1-2 – Le réseau de référents énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	<p>La constitution de ce réseau s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère. Elle permettra d'optimiser les actions menées au regard des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle 1 qui portent sur une réduction de 40 % de la consommation énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de la situation budgétaire qui impose une rigueur accrue dans la consommation et la gestion des dépenses d'énergie.</p> <p>Le référent assure la promotion de la maîtrise de l'énergie au sein de son entité, notamment par le biais d'une connaissance précise des consommations. Il est un relais privilégié de la mission développement durable.</p> <p>La mission développement durable aura un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement des référents dans le cadre de leurs travaux. Elle assurera une veille réglementaire et technique, et leur apportera toute information utile. Un espace collaboratif dédié sur l'Intranet développement durable du ministère sera à la disposition du réseau : http://developpement-durable.sg.minint.fr/</p> <p>Les échanges s'effectueront à double niveau : MDD–référents et référents–référents</p>
Indicateur d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de référents > Nombre de réunions
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> > L'adhésion des structures > Définition et mise en œuvre d'un planning de travail sur la durée par la mission DD > Collaboration avec la SDAI
Facteurs de risques	> Temps et implication limitée des services et leur hiérarchie

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	<ul style="list-style-type: none"> > Intranet développement durable > Veille documentaire
Moyens	Temps : une 1/2 journée/semaine pour la MDD
	Budget : déplacements ponctuels si nécessaire

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Constitution du réseau	Définition de la mission	MI	MDD	SDAI Référents IFORE	€
	Désignation des responsables				
	Conception d'une formation avec l'IFORE				
2017-2020 Animation	<ul style="list-style-type: none"> – groupe de travail thématique – mise en ligne de supports de sensibilisation (rédaction d'un guide relatif à l'optimisation des contrats d'électricité et de gaz à l'intention des gestionnaires d'énergie...) – mutualisation de bonnes pratiques – offre de formations ciblées 				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-1-2	Le réseau de référents immobilier durable
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
Fiche n°1-5	Promouvoir le recours aux CEE

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG/DEPAFI/sous-direction des affaires immobilières
	Edgar Perez, chef du bureau de la synthèse, du Patrimoine et de la Stratégie edgar.perez@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	Toutes les structures du ministère sont tenues de se doter d'un outil de suivi des fluides et l'exploitent (disposition réglementaire). <i>Pour information</i> En 2015, 100 % des sites de la gendarmerie renseignent l'application ; 33 % des autres sites du ministère la renseignent également. – Évaluer l'opportunité et la faisabilité de recourir à un outil du secteur privé, au regard du périmètre couvert. ✓ 1ère option : le ministère choisit de s'en remettre à l'outil privé pour l'ensemble du périmètre ministériel. ✓ 2e option : le ministère choisit de s'en remettre à l'outil privé pour partie du ministère. L'outil Geaude Compteur est déployé sur la partie non couverte par l'outil privé. ✓ 3e option : le ministère choisit de déployer son propre outil (Geaude Compteur) sur l'ensemble du périmètre. – Connaître les consommations de fluides pour les maîtriser
Indicateur d'efficacité	> Nombre de compteurs créés > Nombre de compteurs renseignés <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services > Consommation annuelle moyenne d'énergie par m2
Conditions de réalisation	> Adhésion des structures et identification des intervenants > Options 1 et 2, budget dédié adapté > Options 2 et 3, collaboration régulière avec le ST(SI) ²
Facteurs de risques	> Option 1 : Budget trop élevé > Option 2 : Compatibilité des deux dispositifs > Option 3 : Insuffisance de l'adhésion des services

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Requêtes configurables de Geaude Compteur permettant une vision précise de l'avancement du déploiement > Formations organisées par la sous-direction du recrutement et de la formation > Retours d'expériences dont les référents GEAUDE (fichier de gestion patrimoniale)
Moyens	Temps : Option 1, association du ministère (BCPPA/SDAI/MDD) à la réflexion interministérielle et à la rédaction du cahier des charges pilotés par le SAE Options 2 et 3 -conception par le ST(SI) ² -accompagnement du déploiement (SDAI/DMAT/MDD) Budget : Options 1 et 2, coût à déterminer Option 3, disponibilité d'équipes internes

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Choix du dispositif	Choix du dispositif	MI	SDAI SDPA		
2016-2017 Définition du plan d'action	Option 1 Définition d'un plan d'actions avec le prestataire -déploiement -relevé et enregistrement des données de consommation -exploitation des données par le MI		SDAI SDPA	Pôle domanialité/ MDD/ BCPPA	€€€€
	Option 2 -définition d'un plan d'actions avec le prestataire -définition d'un plan d'actions MI > évolution de l'outil (conception d'un dispositif d'alimentation automatique de la base de données et intégration d'un cadre type relatif aux contrats fluides) > appropriation par les services (formations)		SDAI SDPA	ST(SI) ²	€€
	Option 3 Définition d'un plan d'actions MI > évolution de l'outil (conception d'un dispositif d'alimentation automatique de la base de données et intégration d'un cadre type relatif aux contrats fluides) > appropriation par les services (formations)		SDAI	ST(SI) ²	ressources internes
2018 – 2019 Déploiement	Déploiement et appropriation progressive du dispositif par les services > 2018 – 50 % > 2019 – 75 % Le plan de déploiement sera précisé début 2017 au regard de l'option retenue – en termes de coût, de moyens, d'implication des services et de calendrier.		SDAI	en fonction de l'option retenue	en fonction de l'option retenue
2020	100 % (caractéristique des contrats et consommations)	SDAI	ST(SI) ² /Pôle domanialité/ MDD		

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	Évaluer la réduction de gaz à effet de serre. Cette action repose sur : – un réseau de référents BEGES formés à la méthode – une connaissance des consommations – la réalisation des bilans carbone et conception des plan d'actions en vue de la réduction – le suivi des plans d'actions sur 3 ans.
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2
	> Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants
Conditions de réalisation	> Implication des services (désignation des référents au plan local, remontée des informations...) > Formation des nouveaux référents (dispositif IFORE)
Facteurs de risque	> Disponibilité des services > Insuffisance du déploiement de l'OESF

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Supports sur l'intranet développement durable et l'espace collaboratif > Formations dispensées par l'IFORE > Accompagnement de la MDD > Retours d'expériences en vue d'une mutualisation des pratiques
Moyens	Temps : Formations proposées par l'IFORE – Mise en place de procédures de collecte des données
	Budget : Budgets alloués au plan d'actions

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Premier semestre : État des lieux Deuxième semestre : – Relancer les référents BEGES et les structures en vue de la réalisation des BEGES de 2016 sur les données 2015. – Actualisation de l'état des lieux et de la liste des référents – Mise en ligne des BEGES et des plans d'actions sur les sites internet de l'AC et des préfectures – Programme de formations au bilan et au plan d'actions Par voie de circulaires, de courriels, d'échanges sur l'espace collaboratif...	MI	MDD	Services	€ Budget formation MDD
2016-2017 Réalisation des BEGES	– Poursuite d'une politique de formation – Réalisation des bilans carbone sur les données 2015 – Suivi trimestriel de la MDD				
2017-2018 Évaluation	– Évaluation du nombre de structures qui ont conduit la démarche – Comparatif des émissions de GES sur la base des BEGES 2013 et 2016 – Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions				Budget PA à prévoir
2019 Réalisation des BEGES	Réalisation des BEGES sur les données 2018 et définition des plans d'actions				-
2017-2020 Formation	Offre de formations adaptées aux besoins				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Déployer l'OESF
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-sous-direction des affaires immobilières
	Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières olivier.du-cray@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action	Diminuer la consommation énergétique du parc immobilier du ministère.
Objectif / Description	Cette action repose sur : – la conduite de travaux d'amélioration énergétique ; – une optimisation de la maintenance des sites. À partir d'opérations ciblées, il s'agira d'analyser la pertinence de la nature des travaux ; à termes, la stratégie d'amélioration énergétique incitera les services à donner la priorité aux travaux dont le temps de retour sur investissement est le plus réduit. Selon les résultats obtenus en termes de diminution des consommations de fluides, et des gains, ces opérations pourront être reconduites sur un périmètre plus large. L'opportunité d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration énergétique devra être examinée.
Indicateur d'efficacité	> Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux > Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance
Conditions de réalisation	> Adhésion des RPROG > Implication des services ayant en charge la conduite des opérations > Collaboration SDAI/MDD
Facteurs de risque	> Une vision à moyen terme insuffisamment prise en compte > Budgets limités

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> La circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère de l'Intérieur > Intranet développement durable > Documentation de l'ADEME, du MEDDE
Moyens	Temps : des conducteurs de travaux – suivi et collecte de données pour l'analyse de la MDD
	Budget : pas de dépense en dehors des budgets des opérations

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 DGGN	Opérations ciblées de travaux Direction générale de la Gendarmerie nationale Plan d'actions d'amélioration des logements domaniaux de la gendarmerie nationale avec un axe d'effort sur la performance énergétique via le traitement du clos et du couvert (isolation par l'extérieur, menuiseries performantes, optimisation des dispositifs de chauffage, ...) 2015-2017 : suivi particulier des sites de Gap (220 logements), Quimper (54), Bouillac (350), Moulins (189), Niort (34) 2016-2019 : en fonction des arbitrages retenus, de nouvelles opérations seront lancées qui pourront être suivies à titre d'exemplarité – Annecy, Roanne, Cannes, Perpignan, Bayonne, Arras, Chalons en Champagne, Melun... 2017-2020 : d'autresancements à préciser en 2016 dès confirmation des budgets	DGGN	DGGN-SDIL et SDAI-BAIGN	SDAI-BAIGN	80 millions par an

2015-2020 Opérations de travaux par nature de travaux	Pour chaque opération, la méthode sera la suivante : – relevé des consommations énergétiques – conduite des travaux – suivi des consommations et analyse (gains induits en KWH, temps de retour sur investissement...) – information des RPROG sur l'exemplarité des opérations afin de les inciter à reconduire les opérations bénéfiques 2018-2020 Au regard des résultats – définition d'une programmation pluriannuelle avec les RPROG (par exemple, campagnes d'opérations pour des travaux identifiés comme étant très rentables sur plusieurs sites d'un même territoire (PN, GN, AT...)?). – conduite des travaux – relevé des gains induits et analyse	MI	SDAI		€€€
	Opérations ciblées de travaux Isolation – changement de menuiseries Préfecture de Seine Maritime Calendrier en cours de définition Commissariat de police du 11e Calendrier en cours de définition	DMAT/ PN		les services concernés	250 000 € (prog.307)
	Opérations ciblées de travaux Remplacement de chaudières L'UIISC7 de Brignoles 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2016-2017 : réalisation des travaux – identification des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel UIISC 5 Corté (remplacement des chaudières et du transformateur) 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2016-2017 : réalisation des travaux ; identification des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel	SC	SDAI- BAIPPSC		150 000 € (prog.016 1-CPIS-CIMO)
2015-2018 Opérations de maintenance	Définition d'un cahier des charges type relatif à la maintenance		SDAI	MDD/ SGAMI	€
	Opérations ciblées de maintenance CRA de Metz 2015-2016 : Relevé des consommations sur une année de référence 2017-2018 : Définition des indicateurs – Optimisation de la maintenance 2018-2020 : Relevé des consommations et évaluation des gains. L'intérêt de cette expérimentation est liée à la spécificité du site dont le taux d'occupation fluctue. Garance (HQE et BREAM) 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2017 : définition des indicateurs avec l'AMO énergie, des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel Nîmes-Garons 2015-2016 : Consultation des entreprises et chantier 2017-2018 : relevé des consommations sur une année de référence 2018-2020 : définition des indicateurs avec l'AMO énergie, des points de vigilance et de contrôle, relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel	MI	SDAI	les services concernés	€€
2016-2020 Extinction des postes informatiques	Action spécifique sur l'extinction systématique des postes informatiques au sein du ministère – identification de sites ayant déjà mis en place et/ou volontaires – construction d'un argumentaire en valorisant les gains – déploiement progressif sur l'ensemble des sites du ministère		DSIC	Services techniques/MD D	€

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Déployer l'OESF
Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action	Promouvoir le recours aux CEE sur l'ensemble du périmètre du ministère grâce à l'établissement de conventions, en vue de bénéficier de subventions induites par les CEE.
Objectif / Description	Établir les conventions sur les administrations centrale et territoriale. Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie. Accompagner les services sur la mise en œuvre des premiers CEE.
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE > Nombre de KWH cumacs et montant des subventions
Conditions de réalisation	> Implication des services immobiliers
Facteurs de risque	> Manque d'implication

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Intranet développement durable (sept. 2015) > Réglementation > Fiches travaux du MEDDE
Moyens	Temps : préparation du dossier par les services immobiliers (collecte de données)
	Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Conventions	Établir des conventions sur l'ensemble du périmètre du ministère – choix de la procédure : de gré à gré ou par une consultation	DMAT/ AC	MDD	BCPPA en cas d'appel d'offre	-
2015-2020 Promotion du dispositif	Sensibilisation à la démarche – Fiche méthodologique (explication de la démarche et des intérêts, bonnes pratiques...) mise en ligne sur l'intranet DD et diffusée aux services immobiliers – Promouvoir les CEE (diffusion d'exemples d'opérations sur le site intranet, des fiches type...) Doter les services d'outils. Document type à intégrer dans les CCTP des opérations afin que le maître d'œuvre identifie au stade des études les travaux d'amélioration énergétique pouvant donner lieu à CEE.			DICOM	
2015-2020 Valorisation	Suivi de l'évolution des KWH Cumac et du montant des subventions. Communication sur les retours d'expériences.	MI	MDD	Services immobiliers	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
--------------------	---

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des systèmes d'information et de la communication
	Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	Optimiser la consommation d'énergie du parc des Data Center
	Définir et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle visant à rationaliser les implantations, optimiser les surfaces et réduire les consommations d'énergie pour l'ensemble des sites (immobilier et matériel informatique)
Indicateur d'efficacité	> Evolution des consommations du parc en KWH
Conditions de réalisation	> Implication des services > Budgets alloués aux études et aux travaux
Facteurs de risque	> Budget insuffisant

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> DSIC, ST(SI) ²
Moyens	Temps : mobilisation importante de la MDD, de la DSIC, de la SDAI
	Budget : €€€

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux physique	Réaliser un état des lieux pour l'ensemble des Data Center, sites à fort enjeux énergétique (localisation, surface, consommations, nature des équipements, date de construction...)	MI	MDD	DSIC/SDAI / SGAMI	-
2017 Étude technique	<i>Dans le cadre d'un appel d'offres pour retenir un bureau d'études spécialisé</i> Réalisation un audit énergétique. Formulation de propositions : – amélioration en termes d'équipements techniques immobiliers – optimisation des surfaces – vérification des puissances souscrites – amélioration en termes d'équipements informatiques (prescriptions relatives au choix des serveurs...) – ... Rédaction d'un plan d'actions pluriannuel visant à optimiser le parc des Data Center et réduire ses consommations (surfaces, consommations énergétiques, puissances souscrites)		SDAI	DSIC/MDD / services immobiliers	€€€
2018-2020 Déploiement	Lancement du plan d'actions au regard des priorités établies. Évaluation des gains financiers et environnementaux sur les premiers travaux				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Déployer l'OESF
Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des systèmes d'information et de la communication Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	Rationalisation du parc et déploiement d'équipements informatiques adaptés aux modalités de travail et sobres en énergie. Cette action repose sur : – la définition et la mise en œuvre d'un plan de renouvellement (durée des équipements, étiquette énergétique...) ; – la mise à disposition d'équipements adaptés à l'évolution des modalités de travail (Span/poste nomade sécurisé, terminaux légers/unité centrale légère transportable...).
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'équipements mobiles mis en service > Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête
Conditions de réalisation	> Appropriation des nouveaux dispositifs par les agents > Performance des équipements
Facteurs de risque	> Budget insuffisant

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Modes d'emploi de la DSIC > ST(SI) ²
Moyens	Temps : - Budget : €€

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux	Réaliser un point d'étape sur les actions déjà engagées en termes de nature des équipements et de périmètre	MI	DSIC/ ST(SI) ²	DSIC/SDAI /SGAMI	-
2015-2020 Déploiement Calendrier à préciser	<i>Les terminaux légers en remplacement d'unité centrale</i> – Déployés dans quelques préfectures et en AC – Plus de sécurité, moins de maintenance, économies d'énergie, durée de vie allongée, prix économique <i>Le Span</i> Déploiement du span, connexion à son environnement de travail et aux applications métiers de n'importe quel point Plan de déploiement par service ?		DSIC		€€

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°7	Le télétravail

1. Économies d'énergie

1.2 – Changer les comportements

Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Délégation à l'information et à la communication
	David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication david.julliard@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 7 :Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Faire évoluer les comportements en sensibilisant aux éco gestes sur la maîtrise de l'énergie.
	Cette sensibilisation repose à la fois sur la construction d'une politique de communication ciblée et sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation relatives aux comportements des agents en tant qu'usagers/citoyens.
Indicateur d'efficacité	> Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif > Nombre d'actions de sensibilisation
Conditions de réalisation	> Collaboration MDD/DICOM
Facteurs de risque	> Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions > Difficulté à atteindre les cibles de communication identifiées

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Site intranet DD > Espace collaboratif dédié > Valorisation des bonnes pratiques > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation
Moyens	Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page – animation des actions de sensibilisation
	Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015- 2020 Politique de communication ciblée	2015-2016 Formaliser un dispositif pour la remontée d'informations relatives aux bonnes pratiques dans les services : -pour les valoriser sur le site Intranet ou lors d'événements dédiés -pour identifier des services pilotes sur des types d'actions 2016 Définir un plan de communication : -identifier des cibles prioritaires (R Prog, gestionnaires des sites, les occupants...) -concevoir des supports et une charte graphique (bonnes pratiques ; bilan d'opérations d'amélioration énergétique, valorisation ; informations générales)	MI	MDD	DICOM/ réseaux des communic ants AC et préfectures	-
	2015-2020 Diffusion de supports adaptés sous différents formats (ex. 2015 – livret d'accueil de Garance)				€
2015-2020 Actions de sensibilisation	2015 Action de communication au sein des préfectures dans le cadre de la COP21	MI	MDD	DMAT/DICOM/ référénts DD	-
	2015-2020 -animation de l'intranet dédié et de l'espace collaboratif -des campagnes de sensibilisation, conférence grand public à l'occasion notamment des actualités nationales et internationales – journée mondiale de la biodiversité, semaine européenne du développement durable, semaine européenne de la mobilité, semaine européenne de la réduction des déchets...			DICOM/référénts DD/ réseaux des communic ants AC et préfecture	€
	Évaluation des opérations conduites en vue des nouvelles actions				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiches n°1 à 2	Économies d'énergie
-----------------------	---------------------

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Responsable ministériel des achats
	Yves Bentolila, sous-directeur des programmes et de l'achat yves.bentolila@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	<p>Les objectifs sont définis par la circulaire du 16 février 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'exemplarité de l'État en matière environnementale ; -une bonne gestion des deniers publics (réaliser une économie de 150 millions d'euros sur le coût annuel global de l'ordre de 600 millions d'euros). <p>Au regard des objectifs de la circulaire et d'un état des lieux sur le périmètre ministériel, il s'agit d'étendre la démarche engagée.</p> <p><i>S'agissant de l'évolution des motorisations</i></p> <p>Dès 2015, les acquisitions annuelles de véhicules se répartiront de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -véhicules hybrides rechargeables et électriques – 33 % minimum dont au moins 50 % de véhicules électriques -véhicules essence – 33 % minimum -véhicules diesel – 33 % maximum <p>À compter du 1^{er} janvier 2016, le recours aux véhicules propres représentera 50 % au minimum des achats annuels de véhicules</p> <p>Partant d'un parc automobile pour une part importante encore thermique, ces objectifs seront difficiles à atteindre. Il s'agira dans un premier temps d'imposer le remplacement d'une part des véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables + le reste des véhicules thermiques à acheter respectant des normes d'émissions de CO2 faibles (105 g CO2/km).</p> <p><i>S'agissant de la gestion mutualisée des véhicules</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -réduction de la taille du parc d'au moins 10 % d'ici fin 2017 <p><i>S'agissant du retrait du parc des véhicules particuliers les plus anciens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -mise en vente des véhicules systématiquement effectuée au bout de 120.000km et au plus tard dans le courant de leur 7^e année <p>Il s'agira de faire évoluer les dispositifs actuels pratiqués dans certains services et notamment à la GN : 145.000 km pour les véhicules essences et 175.000 km pour les véhicules diesels et au plus tard dans le courant de leur 9^e année.</p>
Indicateur d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> > Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD > Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc
	<p><i>Cf. indicateurs interministériels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc <p><i>Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> > Budget > Diversité d'une offre adaptée aux besoins
Facteurs de risques	> Achats au niveau local de véhicules thermiques ne répondant pas aux exigences environnementales

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	<ul style="list-style-type: none"> > Données sur le parc automobile existant et les renouvellements > Retours d'expériences > Plan d'actions parc automobile du SAE
Moyens	Temps : accompagnement de la MDD – suivi de la performance par le BCPPA en lien avec le SAE
	Budget : €€€

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2017 Déploiement et actions pilotes	– intégration des directives de la circulaire dans les politiques d'achat des véhicules de services et de gestion du parc – accompagnement de la MDD – incitation et évaluation	MI	responsables de structures	BCPPA/ acheteurs	-
	Une action exemplaire au sein des préfectures – évolution vers un parc moins émissif (équipement des préfets en véhicules hybrides, scooters électriques, bornes de rechargement...) – projet de mutualisation des parcs de véhicules préfectures et DDI	AT	DMAT	AT/BCPPA	€€
	Étude du projet de e-voiture du ministère de la Défense dans l'éventualité de s'y associer (mutualisation de parcs automobiles de service en interministériel)	MI	MDD	SAELSI/DMAT	-
	Évaluation en termes de gains et de changements de comportements			Référents DD	-
2018-2020 Poursuite de la démarche	Poursuite de la démarche au regard des nouvelles dispositions nationales		MDD/BCPPA	Services usagers	€€

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°5 à 9	Mobilité durable

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure
	Michel Vilbois, directeur du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure michel.vilbois@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action	Vers un parc de véhicules opérationnels moins émissif
Objectif / Description	À partir d'un état des lieux effectué auprès des services de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile (description du parc, usages, taux d'émission), il s'agira d'identifier des pistes d'actions en termes d'évolution du parc d'une part et d'évolution des organisations d'autre part.
Indicateur d'efficacité	> Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels > Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD
Conditions de réalisation	> Adhésion des services (s'interroger sur les besoins et les moyens d'y répondre) > Budgétaire
Facteurs de risques	> Faisabilité technique > Budget insuffisant > Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Descriptif du parc automobile > Perspective d'achats sur la période 2015-2020 > Réflexions en cours au SAELSI
Moyens	Temps : accompagnement de la MDD
	Budget : à préciser

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Diagnostic	Diagnostic -le parc de véhicules (équipements/usages) -focus sur des actions pour analyser les retours d'expériences possibles / analyse des gains obtenus et de la pertinence de la répliquabilité Cf La gendarmerie de St Tropez équipée de véhicules électriques Cf COP21	Police Gendarm erie Sécurité civile	SAELSI	services opérationnels/MDD	-
	Identification des calendriers d'achats			services opérationnels/SAELSI	-
	Plan d'accompagnement – sensibilisation des services		MDD	SAELSI	-
2017 Plan d'actions	Identification de pistes d'action pour faire évoluer le parc (réduction du nombre de véhicules, achats de véhicules propres) et les organisations (usages/besoins des missions)		SAELSI	services opérationnels/MDD	à déterminer
2017-2020 Actions	Mise en œuvre des actions qui devraient permettre d'amorcer une dynamique sur un plus long terme				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
--------------------	---

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable - anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	-Questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire -En cas de déplacement, favoriser les modes doux et les moins émissifs en CO2 La maîtrise des déplacements et la valorisation de modes de déplacements doux, et du covoiturage en particulier, permet de moins polluer, de consommer moins de ressources et d'énergie, et de dépenser moins. -Convaincre les services de la nécessité de moins se déplacer, de se déplacer autrement dans le respect des missions, en proposant des solutions alternatives en termes d'organisation (covoiturage...) et de modes de transport (modes doux, voitures électrique...) -Identifier le périmètre des missions dont les déplacements et les modalités de déplacements ne pourront pas évoluer compte tenu de la nature des métiers (reconduite à la frontière...)
Indicateur d'efficacité	> Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements > Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions
Conditions de réalisation	> Implication des services ciblé dans le plan d'actions > Dégager une solution informatique/technique pour la création du module covoiturage sur l'intranet
Facteurs de risques	> Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Émissions de CO2 par service remis par le prestataire voyage du ministère (voyages en train et en avion)
Moyens	Temps : travail régulier de la MDD en termes d'animations et d'évaluation Budget : € – éventuels développements de modules intranet de covoiturage / accompagnement d'actions exemplaires de certaines structures (plan de déplacement administration, acquisition d'équipements propres...)

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2016 Diagnostic	État des lieux – équipements en mode doux et usages (vélo, rollers...)	MI	MDD	réf. DD	-
	Développer un module de covoiturage sur le site Intranet DD du MI, à partir de la rédaction d'un cahier des charges			DICOM/ DSIC	à déterminer
2017 Plan d'actions	– Atelier de travail pour identifier des priorités et axes d'actions – Réalisation d'un plan d'action avec un double objectif : → faire connaître les avantages de nouvelles pratiques de déplacements (mutualisations des véhicules de courtoisie, offres de covoiturage...) → l'acquisition d'équipements « doux » (accompagnement des services pour trouver les équipements adaptés, sourcing, aide à l'acquisition...)			services opérationnels	budget des structures pour l'acquisition de nouveaux équipements
	Sensibilisation des services à se déplacer autrement (valorisation d'actions exemplaires, communiquer sur les avantages en termes de santé et d'émissions de CO2)				
2018 Déploiement	Identification de quatre ou cinq sites relevant de directions différentes (préfecture, commissariat...) que la MDD accompagnerait sur cette thématique de manière à dégager un cahier des charges applicables à l'ensemble du ministère.				
2019—2020 Poursuite	Au regard du bilan de la première étape de déploiement, extension progressive du périmètre concerné				
2018-2020 Évaluation	Évaluation de l'évolution des usages par des sondages réguliers auprès des sites acteurs				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°3	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
Fiche n°8	Sensibiliser à la mobilité durable

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des systèmes d'information et de communication
	Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Rationalisation des déplacements pour contribuer à : – la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; – une meilleure organisation du travail. Le recours à ces modalités de travail limite l'impact environnemental et la consommation des ressources énergétiques, tout en contribuant à diminuer les coûts de fonctionnement.
	Les services du ministère sont largement équipés. La qualité du service rendu est enrichie depuis 2014 par la visio conciergerie en cours de déploiement. L'enjeu aujourd'hui : – questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire ; – proposer des solutions alternatives en termes d'organisation pour systématiser le recours à la visio et l'audio conférence ; – convaincre les services de la nécessité de changer leurs habitudes de travail en valorisant les gains de ces modes d'organisation en termes environnemental, d'efficacité et de conditions de travail.
Indicateur d'efficacité	> Taux d'équipements de visio conciergerie > Taux d'utilisation des équipements
Conditions de réalisation	> Équipements suffisants et adaptés aux besoins > Appropriation du dispositif par les agents > Exemplarité de la hiérarchie
Facteurs de risque	> Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Ressources de la DSIC > Intranet DSIC (fiches pratiques) > Retours d'expériences
Moyens	Temps : travail régulier de la MDD en termes d'animations et d'évaluation
	Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Diagnostic	État des lieux des équipements et des usages	MI	MDD	Référents DD/ DSIC	-
2015-2017 Plan d'actions	Plan d'action pour le déploiement de la visio conciergerie				
	Rédaction d'une charte des usages et d'un mode d'emploi : – pourquoi choisir la visioconférence ? – valorisation des gains en termes d'efficacité pour le service (gains financier et de temps) et en termes de conditions de travail (réduction de la fatigue liée aux déplacements, diminution du stress...) – sensibiliser à la facilité de l'usage – retours d'expériences				
2016-2020 Suivi du plan d'actions	Actions régulières de sensibilisation et d'information sur l'usage de la téléconférence – en lien avec animations la semaine de la mobilité durable – informations régulières Suivi des usages			MDD	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°3	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
Fiche n°8	Sensibiliser à la mobilité durable

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°7 : Le télétravail

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DRH-Sous direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel
	Isabelle Merignat, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel isabelle.merignat@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Rationalisation des déplacements pour contribuer à : – la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; – une meilleure organisation du travail. Rendre possible que des agents puissent exercer leur activité professionnelle à leur domicile, grâce par exemple à un aménagement de temps de travail pour les cadres (3 jours de présence obligatoires sur le lieu de travail : lundi, mercredi, vendredi et les mardi et jeudi en télétravail ?) – les mardi et jeudi étant les jours où la circulation est la plus dense = désengorgement des routes et diminution de la pollution/émission de CO2. Construire des modalités d'organisation du travail qui s'inscrivent dans le cadre d'une rationalisation des déplacements et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. – dresser un état des lieux des situations et identifier le périmètre des missions concernés ou non en fonction de la nature des métiers (mission de terrain...) – définir la position du MI et construire un cadre – convaincre de l'intérêt du télétravail
Indicateur d'efficacité	> Définition du cadre ministériel réglementaire > Nombre d'agents en télétravail
Conditions de réalisation	> Définition d'un cadre ministériel et rédaction d'une circulaire > Acceptation de la hiérarchie
Facteurs de risque	> Refus de ce dispositif par les encadrants

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Ressources réglementaires > Retours d'expériences
Moyens	Temps : temps pour la DRH pour la conception du cadre
	Budget : équipements des agents, accessibilité des données partagées

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Etat des lieux	Constituer un dossier qui permettrait de mettre en œuvre le dispositif à partir de 2017 : – dispositif réglementaire – faisabilité technique et logistique – faisabilité financière Questionner les services et les agents sur leur intérêt (enquête dématérialisée auprès des services RH et des agents)	MI	Mission égalité des droits	MDD/DRH/ DSIC	-
2017 Expérimentation	Cibler des services volontaires pour déployer le télétravail dans leurs équipes qui prendront en compte le dispositif et définiront de nouvelles modalités d'organisation du travail	Services tests	DRH	DSIC	€€
2018 Évaluation	Évaluation à la fois des services et des agents en vue d'une diffusion du dispositif sur l'ensemble du ministère	MI	DRH	DSIC	€€
2019-2020 Déploiement	Déploiement du dispositif, sur la base du volontariat				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°8	Sensibiliser à la mobilité durable

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Délégation à l'information et à la communication
	David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication david.julliard@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique Axe 9 – Promouvoir le développement durable au niveau européen et international
Définition de l'action Objectif / Description	Convaincre les services d'évoluer dans leurs modes de déplacement en proposant des alternatives qui permettent soit de se déplacer avec des équipements plus propres (modes « doux » de mobilité, covoiturage...), soit d'éviter de se déplacer (visio et audio conférences, télétravail...).
	<ul style="list-style-type: none"> – S'interroger sur la pertinence des déplacements et le cas échéant sur l'intérêt de recourir à des solutions alternatives – Donner le sens de l'action : communiquer sur l'impact environnemental des déplacements (évaluer les gains environnementaux et financiers des actions engagées, simulations en termes de GES...) – Valoriser des actions engagées en matière de mobilité durable (au sein du ministère, ailleurs dans l'administration ou le secteur privé) – Accompagner les services volontaires (analyse des besoins, identification des axes d'évolution)
Indicateur d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'actions de sensibilisation > Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services
Conditions de réalisation	> Collaboration MDD/DICOM
Facteurs de risque	<ul style="list-style-type: none"> > Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions > Difficulté à atteindre les cibles de communication identifiées

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	<ul style="list-style-type: none"> > Intranet développement durable > Veille documentaire > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation > Retours de bonnes pratiques
Moyens	<p>Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page, diffuser, animer, accompagner les services</p> <p>Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD</p>

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Animations de sensibilisation	<p>Septembre : semaine européenne de la mobilité Juin : semaine européenne du développement durable</p> <p>Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation (théâtre, projections de film, conférences, expositions thématiques, présentations de démarches innovantes, ateliers pratiques ...) dans le cadre des actualités nationales</p>	MI	DICOM	MDD/ réseaux des communicants AC et préfecture	€
2015 -2016 Création d'outils	<p>Mettre à disposition des référents DD et des services des fiches pratiques (enjeux, informations pratiques) pour communiquer au niveau local et relayer les informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la visio et audio conférences ; – les modes de déplacements éco responsables ; – comment garer son vélo en toute sécurité sur son site professionnel (notamment les sites parisiens que sont Lumière, Beauvau, Garance...). <p>Plan de diffusion (supports, format...)</p>		MDD	Référents DD/ réseaux des communicants AC et préfecture	-

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°6	Mieux se déplacer
Fiche n°7	Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence
Fiche n°8	Le télétravail

3. Mobilité durable

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	<p>Agir sur la politique voyage du ministère pour changer les modalités de déplacements en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre :</p> <ul style="list-style-type: none">– questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire ;– promouvoir et faciliter l'accès aux technologies de la communication (outils collaboratifs sur internet, visioconférence, l'audio conférence...);– en cas de déplacement, favoriser les modes doux et les moins émissifs en CO2 (mise à disposition de parking pour vélo et deux roues légers). <p>La maîtrise des déplacements et la valorisation de modes de déplacements doux permet de moins polluer, de consommer moins de ressources et d'énergie, et de dépenser moins.</p> <p>Élaborer un document de référence sur les déplacements professionnels par service au ministère (réunions, visites de site, formations, concours...) intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none">– les dispositions réglementaires sur la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement par le ministère ;– les recommandations du ministère pour limiter les déplacements et ses objectifs en termes de diminution d'émissions de gaz à effet de serre. <p>Diffuser le document et favoriser l'appropriation de nouvelles modalités de travail et de déplacement.</p>
Indicateur d'efficacité	> Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur
Conditions de réalisation	> Implication des services > Exemplarité de la hiérarchie > Des modalités alternatives simples à mettre en œuvre (visio conférence, le covoiturage, la voiture électrique...)
Facteurs de risque	> Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Circulaire du 10 septembre 2007 relative à la réforme des frais de missions (nouvelle rédaction) > Arrêté du 31 janvier 2012 portant sur la politique voyages des personnels civils du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire > Rapport annuel du voyageur du ministère relatif aux émissions de gaz à effet de serre concernant les voyages en train et en avion effectués par les agents du ministère > Retours d'expériences
Moyens	Temps : rédaction du document, accompagnement des services
	Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement	
2015 Diagnostic	État des lieux : – analyse des données du voyageur (année de référence 2014) – identification des axes d'amélioration	MI	MDD	BCPPA	-	
	Projet de rédaction d'une nouvelle version de la politique voyage intégrant les préoccupations environnementales		MDD/ BCPPA			
2016 Conception d'un plan d'actions	– diffusion de la politique voyage – accompagnement des services sur les axes d'amélioration – réfléchir à un système de compensation pour les voyages dont les modalités ne peuvent pas être modifiées pour des raisons opérationnelles (Retex MAEDI)		MDD		BCPPA/références DD/services prescripteurs	€€
	Actions de sensibilisation et de communication <i>Quand ?</i> – en continu, en visant particulièrement les agents amenés à se déplacer – lors d'actualité telle que la semaine européenne de la mobilité <i>Quoi ?</i> – sensibilisation sur les émissions de GES (informations sur les émissions de GES du ministère/des services et traduction concrète, comparaison d'un même trajet en avion ou en train, informations sur les coûts...) – rédaction d'une fiche réflexe (comment construire un déplacement éco responsable ?) – valorisation des bonnes pratiques					
2017-2020 Déploiement	Appropriation par les services (actions avec des services pilotes volontaires ?)			BCPPA/références DD/services prescripteurs		
	Évaluation : – diminution des émissions de GES – évolution des pratiques des services					

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°2	Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – périmètre flotte de service

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
	SG-sous-direction des affaires immobilières Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières olivier.du-cray@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Maîtriser la consommation en eau : – limiter la consommation en eau potable – réutiliser les eaux pluviales en remplacement de l'eau potable quand l'usage le permet (lavage de voiture, arrosage d'espaces verts...) – remplacer l'eau par d'autres dispositifs (toilettes sèches)
	Cette action repose sur : – une connaissance des consommations – des équipements spécifiques pour diminuer la consommation (système hydro économe, double chasse d'eau...) – des nouvelles pratiques autour de la réutilisation des eaux pluviales – une évolution des comportements
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût)
	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Evolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services</i>
Conditions de réalisation	> Déploiement de l'OESF > Budget dédié > L'adhésion des structures
Facteurs de risques	> Insuffisance de la connaissance des consommations (OESF...)

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Connaissance partielle des consommations > Veille documentaire > Intranet développement durable dont l'espace collaboratif
Moyens	Temps : travail de services logistiques
	Budget : à préciser (voir évaluation action GN)

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Connaître la consommation pour agir	Cf fiche action n°1-2 – Déployer l'OESF	MI	SDAI	Les services	Cf fiche OESF
2015-2020 Installation de dispositifs adaptés	Systématiser la pose de dispositifs type économiseurs et chasse d'eau à double commande 2015-2016 – définition d'un plan d'action > la nature des équipements concernés > les modalités du déploiement (calendrier, périmètre et budget) > évaluation des gains obtenus en termes de diminution d'eau potable 2017-2020 – mise en œuvre du plan d'actions	MI	MDD/ SDAI	MDD	À déterminer
	Une action exemplaire dès 2015 au sein de la gendarmerie 2015-2018 – déploiement de système hydro économes au sein de tous les bâtiments de la gendarmerie – valorisation des bonnes pratiques au profit du plan d'actions ministériel	DGGN	DGGN	DGGN/ SDAI	En cours d'évaluation
2015-2020 Déploiement de nouvelles pratiques	Arrosage des espaces verts (taux d'arrosage et nature de l'eau utilisée) 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation, incitation des services à adhérer au dispositif L'objectif en termes de diminution d'eau potable sera défini au regard de l'état des lieux.	MI	MDD	Les services pilotes (DMAT, DGGN)	À déterminer – petit investissement
	Lavage de voitures avec l'eau de pluie 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation, incitation des services à adhérer au dispositif L'objectif en termes de nombre de sites impliqués sera défini au regard de l'état des lieux.	MI	MDD	Les services pilotes (DMAT, DGGN)	À déterminer – petit investissement
	Une action exemplaire dès 2015 au sein des écoles de la gendarmerie 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation des bonnes pratiques au profit du plan d'actions ministériel	DGGN	DGGN	Les services pilotes GN	À préciser
2015-2020 Actions de sensibilisation	Concevoir et mettre en œuvre des opérations de sensibilisation 2015-2016 – concevoir des supports de communication 2017-2020 – diffusion des supports et organisation d'événements phares sur la thématique de l'eau au regard de l'actualité nationale – Retours d'expérience et valorisation des actions menées sur la période – Favoriser les échanges ainsi que la mutualisation des pratiques et des projets entre les services	MI	MDD/ DICOM	Référents communication et DD	À déterminer

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Déployer l'OESF
Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Optimiser le tri et réduire la production de déchets, au regard des enjeux suivants : – favoriser de nouveaux comportements éco responsables ; – poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets ; – améliorer le taux de recyclage par un tri plus rigoureux ; – adapter les prestations aux besoins réels pour dégager des actions porteuses d'économies La solution de la collecte des déchets par apport volontaire sur des points collectifs s'est imposée, car elle répond à l'ensemble des objectifs – optimisation du tri, responsabilisation des agents, réduction des passages dans les bureaux à une fois par semaine pour le nettoyage, jusqu'à la réduction du volume des déchets / diminution du coût de la prestation.
Indicateur d'efficacité	> Nombre de sites ayant adhéré au dispositif <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Quantité de déchets résiduels produits par agent</i>
Conditions de réalisation	> Organisation du bâtiment (espaces adaptés) > Collaboration avec les services logistiques > Exemplarité de la hiérarchie > Adhésion des services
Facteurs de risque	> Incivilité

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retours d'expériences du MEDDE et de structures privées
Moyens	Temps : temps d'accompagnement auprès des services Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Adoption du dispositif de tri par apport volontaire	Premier semestre Sourcing, définition du projet et validation hiérarchique Mai : validation du dispositif en COPIL DD et d'un premier périmètre de déploiement sur Garance / présentation du dispositif aux services emménageant à Garance / rédaction d'une fiche de sensibilisation sur le tri sur Garance Automne : déploiement du dispositif sur Garance / accompagnement sur le site lui-même Fin d'année : bilan sur le respect du dispositif, sur l'évaluation des volumes de déchets collectés et des gains générés	Administration centrale	MDD	SDAI	-
2016-2020 Déploiement	– Introduire progressivement le dispositif de tri par apport volontaire sur les sites du ministère – Concevoir un accompagnement pour les services (support, animation) – Déploiement selon un mode à déterminer – Suivi du dispositif, retour d'expérience des services concernés et évaluation des gains financiers et environnementaux	MI	MDD	BGSAC/ BCPPA/ services prescripteurs	
2020 Bilan	Bilan et plan d'actions pour aboutir la démarche sur tous les services	MI	MDD		

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°12	Une collecte des déchets sélective
Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°12 : Une collecte des déchets sélective

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-sous-direction des affaires immobilières Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières olivier.du-cray@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Mettre en place et améliorer le tri dans les structures du ministère au niveau de la collecte pour traitement en déchetterie. – Mise en place progressive d'un tri – papier, canettes, bouteilles plastiques, DIB et respect des filières – Traitement des déchets spécifiques et convention avec des éco organismes (D3E, mobilier de bureaux) – Gérer et traiter les déchets de chantier – Des démarches volontaires : le tri des bouchons et des embouts d'éthylotest / éthylomètre
Indicateur d'efficacité	> Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco organismes > Volumes collectés par nature de déchet > Nombre de sites disposant du tri sélectif
Conditions de réalisation	> Organisation adaptée des espaces de traitement des déchets > Collaboration avec les services logistiques
Facteurs de risque	> Coût > Bâtiments anciens peu fonctionnels

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Dispositif réglementaire sur les éco organismes > Fiches réflexes du SAE sur les filières de collecte
Moyens	Temps : temps de mise en œuvre d'un nouveau dispositif Budget : gains issus de prestations gratuites en termes de collecte des D3E et de mobiliers de bureau

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux	– Nombre de structures disposant d'un tri sélectif ? Quel type de tri ? Quelles perspectives ? – Plan d'actions en vue de déployer les systèmes de tri sur le ministère	MI	MDD	Référents DD	-
	Le tri des bouchons et des embouts éthylotest / éthylomètre Avril 2015 – signature de la convention Bouchons d'Amour Juin-juillet 2015 – communication via le SAELSI, les services de communication des différents directions Été 2015 – communication incitative pour une adhésion des services déconcentrés à la convention			SAELSI/ DICOM	
	Convention avec des éco organismes – D3E et les piles (Ecologic) – étude et rédaction pour les mobiliers de bureau (Valdelia)			Services logistiques	
	Gérer et traiter les déchets de chantier État des lieux – évaluer pour 2/3 chantiers importants déjà réalisés (construction, réhabilitation) le mode opératoire retenu pour la gestion des déchets, à partir de l'analyse du cahier des charges et du retour d'expérience			MDD	
2017-2020 Déploiement	Tri sélectif : Mise en œuvre du plan d'actions / – Suivi des volumes collectés / Évaluation des gains		MDD	Services	
	Actions de sensibilisation pour promouvoir les enjeux et les gestes individuels (diffusion des conventions, supports de communication...)			DICOM	
	Gérer et traiter les déchets de chantier : Déploiement – Veiller à l'intégration des préconisations au cahier des charges de nouvelles opérations (réhabilitation de l'ENP Roubaix, l'hôtel de police de Tourcoing)			MDD	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°14	Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets
Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Maîtriser la consommation de papier : – diminuer sa consommation inutile ; – plus de papier recyclé, papier moins épais. La réduction de la consommation de papier et une utilisation d'un papier plus vertueux permettent d'économiser des ressources et de diminuer l'impact environnemental. Cette action se repose sur : – une étude des besoins en papier de chaque service, de leur organisation afin de voir ce qu'il est envisageable de mettre en place pour diminuer cette consommation dans le respect de la bonne réalisation des missions ; – une sensibilisation de terrain pour mettre en avant des bonnes pratiques ; – un suivi des achats et des consommations par trimestre ou par semestre.
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté > Evolution du nombre de ramettes consommés entre l'année N et l'année N-1
Conditions de réalisation	> Copieurs multifonctions adaptés au papier 70g et recyclé > Adhésion de la hiérarchie > Implication des agents
Facteurs de risque	> Persistance de modalités de gestion traditionnelles (vote papier, dépôts de plaintes, factures, marchés,...) > Incivilité

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retour d'expériences de la DEPAFI > Veille documentaire > Stratégie ministérielle papier (cf. stratégie interministérielle UGAP)
Moyens	Temps : temps d'accompagnement auprès des services et des agents au moment de l'introduction de nouvelles dispositions
	Budget : économies générées à terme

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Expérimentation sur une direction	Janvier : mise en œuvre du plan d'action de maîtrise de la consommation de papier à la DEPAFI (suivi des copieurs) – réduction de 10 % des achats de papier Mars : lancement de la communication (mails d'informations et quizz) / déploiement de l'impression sécurisée / accompagnement des services / diffusion d'une fiche réflexe sur les éco gestes / dématérialisation du plus grand nombre de documents Fin juin : bilan d'étape : analyse du nombre de ramettes achetées pour apprécier la capacité à atteindre l'objectif Fin décembre : analyse des achats et de la consommation de papier sur l'année 2015	DEPAFI	MDD	DSIC/ BCPPA	-
2016 Analyse	Élaboration d'un guide de bonnes pratiques afin de le déployer. Définir un plan de déploiement Déploiement d'équipements informatiques adaptés à des procédures dématérialisées	MI	DSIC	services du MI	
2015-2020 Plan de déploiement	Déploiement au regard de la stratégie papier ministérielle : vers un grammage 70g, papier recyclé... (volontariat des services ? administration centrale puis services déconcentrés ? par direction ?... à déterminer)		MDD		

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°12	Une collecte des déchets sélective
Fiche n°15	Sensibiliser à l'économie circulaire

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
	SG-Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure Michel Vilbois, directeur du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure michel.vilbois@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 8 – Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
Définition de l'action Objectif / Description	<p>Cette action recouvre quatre types de démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la réparation permet de remettre en fonction un équipement de telle sorte que le service initiateur en garde l'usage ; – le réemploi ou reconditionnement conserve la fonction initiale de l'objet ; – la réutilisation conserve la forme ; – le recyclage ne conserve que la matière. <p>Les quatre démarches contribuent à la fois à une économie des ressources, une économie budgétaire et une réduction des déchets. Cette action s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire.</p> <p>Cette action correspond à une capacité à reconsidérer les objets/matériaux soit disant usagés et à privilégier la réparation plutôt que le remplacement. Elle repose sur une sensibilisation des usagers et une formation des services prescripteurs et acheteurs.</p> <p>Son déploiement nécessite de disposer d'une expertise technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – identifier des filières de réparation en interne ou en externe et le cas échéant en développer ; – une connaissance des matériaux usagés pour déterminer la démarche à mettre en œuvre et identifier une filière ; – des métiers qui permettent cette transformation des objets/matériaux (compétences en interne ou appel à des prestataires externes) ; – les procédures internes de gestion adaptées à ces nouvelles pratiques.
Indicateur d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'actions réalisées > Évaluation des gains notamment économique (calcul à préciser concernant l'impact environnemental)
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> > Soutien hiérarchique > Adhésion des services > Expertise relative à l'emploi des équipements > Disposer des compétences techniques
Facteurs de risques	<ul style="list-style-type: none"> > Faisabilité technique > Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	<ul style="list-style-type: none"> > Retours d'expériences > Veille sur des pratiques innovantes
Moyens	Temps : procédure un peu plus longue pour les services gestionnaires que la simple procédure d'achat
	Budget : réduction des coûts (dépense de réparation est inférieure au budget achat)

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Identification des démarches : - maintenance des bâtons télescopiques désormais garantis à vie - reconditionnement des gilets pare-balle – remplacement de la housse une seule fois - casques motos – maintenance séparée des casques (remplacement des mousses et des visières) et du système audio (durée de vie plus longue que le casque) / formation à la maintenance des casques pour les SGAMI - ceinturon – récupération aux moments du départ des agents, vérification pour être remis en service/réparation/déchets - habillement – récupération des treillis, casquettes...(tout ce qui peut être nettoyé et remis en service)	MI	SAELSI/ services prescripteurs	MDD/ référénts DD	-
	Valorisation des actions réalisées ou engagées – réparation de sièges de bureau en DDSP30				
2016 Fiches réflexes	Rédiger des procédures : - par nature d'objets et de matériaux (à partir du recensement des actions réalisées) - sur les outils et moyens à disposition des services (procédures administratives, partenariat avec des prestataires externes...)		MDD	services déjà engagés	
	Expertiser l'idée d'une plate-forme d'échanges inter-services			DICOM	
2017-2020 Déploiement	– Suivi du développement des actions et évaluation en termes d'efficacité et de gains. – Étendre la démarche au plus grand nombre d'objets/matériaux.		SAELSI/ services prescripteurs	MDD/ référénts DD	
	Veille, mise à jour de la fiche procédure avec l'intégration des nouvelles actions		MDD	services déjà engagés	
	Sensibilisation des services (cf. fiche action 15)			DICOM	
	Évaluation des démarches engagées	services déjà engagés			

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°15	Sensibiliser à l'économie circulaire

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Délégation à l'information et à la communication David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication david.julliard@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action / Objectif / Description	Convaincre les services d'évoluer dans leur mode de consommation en privilégiant la réparation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage. Valoriser des actions exemplaires. Dégager les gains financiers et environnementaux. Donner les moyens de consommer autrement. Accompagner les services volontaires.
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions de sensibilisation > Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services
Conditions de réalisation	> Collaboration MDD/DICOM
Facteurs de risques	> Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Veille documentaire > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation
Moyens	Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page, diffuser, animer Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Actualités nationales	Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation (théâtre, projections de film, conférences, expositions thématiques, présentations de démarches innovantes, ateliers pratiques, concours, quizz, découvertes de nouvelles technologies...) Juin : semaine européenne du développement durable Novembre : semaine européenne de la réduction des déchets	MI	DICOM	MDD/ réseaux des communicants AC et préfecture	€
2016 Plan de communication	Conception du plan de communication : -faire connaître la démarche auprès des services -lancer un dispositif d'appels à projets pour assurer la pérennité de la démarche (accompagnement des services, aide à expertise technique, valorisation, mutualisation des moyens...) -communiquer sur les retours d'expérience (réalisation d'un film) -création d'une rubrique dédiée sur l'intranet DD		MDD	DICOM/ réseaux des communicants AC et préfecture	€
2017-2020	Suivi des projets et évaluation		Services engagés	-	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiches n°10 à 14	Économies des ressources et réduction des déchets
-------------------------	---

5. Préservation de la biodiversité

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Étendre à l'ensemble du ministère l'obligation d'un entretien des espaces verts selon des modalités de gestion zéro pesticide. Recyclage des produits phytosanitaires en stock. Ne pas attendre l'écoulement du stock pour la mise en œuvre de cette action. Cette action correspond à de nouveaux modes de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité. Cette action repose sur : – une formation des jardiniers internes ; – une nouvelle rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres ; – une sensibilisation des usagers à l'esthétique des espaces verts.
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable</i>
Conditions de réalisation	> Information des services > Formation des services
Facteurs de risque	> Changements des habitudes (accepter un autre aspect visuel des espaces verts)

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retours d'expériences du MI (préfectures, GN, PN...), du MEDDE, de collectivités locales, d'associations prônant le zéro pesticides > Intranet développement durable
Moyens	Temps : adaptation aux nouvelles techniques pour les jardiniers en interne Budget : lors des changements de pratiques, du matériel plus adapté pourra être acquis en fonction des besoins des services

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Garance	Juin-juillet 2015 : rédaction d'un cahier des charges zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts de l'immeuble Garance Septembre 2015 : livraison du bâtiment Mise en place d'une gestion sans pesticide	Garance	BCPPA	BGSAC/ MDD	-
2015-2020 AT	Déploiement du zéro pesticide en administration territoriale. 2015 – état des lieux et validation du SG pour un déploiement du dispositif zéro pesticide sur l'ensemble des espaces verts de l'administration territoriale d'ici 2020	AT	DMAT	MDD	€
2015-2020 Déploiement MI	État des lieux des bonnes pratiques et valorisation (PN, GN, SC, AC) 2016 – rédaction de guide sur les nouvelles pratiques écologiques et d'un cahier des charges type pour les services déconcentrés 2017-2020 – suivi et évaluation du déploiement du zéro pesticide – communication sur des points d'étapes, mutualisation des pratiques	MI	MDD BCPPA MDD	Services MDD	-

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes
-------------------	---------------------------------------

5. Préservation de la biodiversité

5.2 – Une restauration responsable

Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action	S'engager dans une restauration plus responsable (agriculture biologique, produits locaux, produits de saison...) afin de réduire l'impact environnemental en préservant la santé.
Objectif / Description	Cette action repose sur : – l'insertion de clauses environnementales dans les marchés traiteurs (filières courtes, produits de saison...); – une promotion de l'agriculture biologique dans les restaurants collectifs (stand bio dédié, produits AB...); – la prise en considération de l'impact environnemental d'un repas (nouvel équilibre des repas, diminution de la quantité de viande, les emballages produits et jetés...); – un tri et valorisation des déchets alimentaires ; – la prise en compte de l'impact environnemental de la prestation (mutualisation des déplacements, modalités d'emballage...).
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs > Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés
Conditions de réalisation	> Adhésion des services prescripteurs > Collaboration MDD/BCPPA > Accepter de changer ses habitudes alimentaires
Facteurs de risque	> Coût

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retours d'expériences sur les premiers appels d'offres > Documentation MEDDE, ADEME, IFORE > Les énergivores, vidéos pédagogiques
Moyens	Temps : accompagnement de la MDD – temps de la transition pour les services
	Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Premières expériences	Premières expériences d'appels d'offres en AC : – intégration de clauses environnementales dans la rédaction des CCTP traiteurs cabinet du ministre La restauration responsable de Garance Partenariat avec l'Economat des Armées, une démarche éco responsable : -en termes de fonctionnement (prendre en compte l'impact environnemental de la prestation : les livraisons, les équipements, les modalités d'emballage, le traitement des déchets) -en termes d'approvisionnement (privilégier les filières locales d'approvisionnement, la saisonnalité des produits, développer une offre bio)	AC	SDASAP	MDD/ services prescripteurs / BCPPA	-
2016 Accompagnement des services	Construire des supports pour les services et proposer des clauses types – Développer un argumentaire de sensibilisation sur le sens et les avantages d'une offre alimentaire responsable. – Sensibiliser sur la notion de gaspillage pour réduire les déchets	MI			
2017-2020 Déploiement	– Accompagnement des services sur la prise en compte de la dimension environnementale de la restauration au moment du renouvellement des marchés, et notamment de la fondation Jean Moulin – Suivi et évaluation				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°12	Une collecte des déchets sélective
Fiche n°15	Sensibiliser à l'économie circulaire
Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes

5. Préservation de la biodiversité

5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action	Agir pour la préservation de la biodiversité à travers des actions en faveur des écosystèmes.
Objectif / Description	Il s'agit d'actions innovantes privilégiant des pratiques naturelles. Ce sont le plus souvent des initiatives locales que le ministère souhaite étendre. Ces actions participent directement de la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité. Exemples d'actions déjà réalisées – des moutons pour une gestion pastorale (centre de tir de Montlignon) – installation de ruches (Issy-les-Moulineaux, Beauvau...)
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions en faveur des écosystèmes
Conditions de réalisation	> Motivation des services
Facteurs de risque	> Freins aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Sites Intranet DD, PN, GN
Moyens	Temps : temps de transition vers de nouvelles modalités de gestion ; accompagnement des services Budget : €

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Installation de ruches sur le site de Beauvau en mai.	AC		Services concernés/référents DD	€
	Recensement des initiatives locales pour une campagne de valorisation				-
2015-2020 Sensibilisation et accompagnement des services	Encourager de nouvelles initiatives	MI	MDD	DICOM, référents DD	€
	Actions de sensibilisation et de communication <i>Quand ?</i> – en continu, en communiquant sur les solutions alternatives – lors d'actualité telle que la journée mondiale de la biodiversité ou la semaine européenne du DD <i>Quoi ?</i> – les enjeux – démontrer que d'autres modes de fonctionnements qui intègrent la dimension environnementale sont possibles, dans le respect du bon accomplissement des missions – valorisation des bonnes pratiques				-

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°10	Rationaliser la gestion de l'eau

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	<i>Pilote pour les formations tous agents</i> SG-DÉPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr
	<i>Pilote pour les formations encadrement supérieur</i> SG-DRH-Sous-direction du recrutement de la formation Isabelle Chauvenet-Forin, Sous-directrice du recrutement et de la formation isabelle.chauvenet-forin@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action	Former sur les thèmes de l'environnement et du développement durable l'ensemble des agents du ministère au regard de deux cibles :
Objectif / Description	– l'encadrement supérieur du ministère, et plus particulièrement le corps préfectoral ; – les agents du ministère (socle de base de formations, conférences et colloques...).
	Cette action repose sur : – l'établissement de deux conventions avec l'IFORE – la conception et la mise en œuvre de programmes de formations et de sensibilisation, avec un suivi et une évaluation des actions
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions programmées par thématique > Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation)
Conditions de réalisation	> Budget formation > Adhésion de la hiérarchie et des services
Facteurs de risque	> Désintérêt des services

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Site IFORE > Espace collaboratif intranet DD
Moyens	Temps : élaboration du programme de formation, convaincre les services de s'inscrire
	Budget : €

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Partenariat formation formalisé	Signature des deux conventions avec l'IFORE. Convention MDD – avril. Convention SDRF – en cours.	MI	MDD/SDRF	MDD/SDRF	-
2016-2020 Programme de formations générales et évaluation annuelle	Accès aux formations IFORE proposées en interministériel sur les bases du développement durable : – développement durable et éco responsabilité – efficacité énergétique des bâtiments – bilan carbone et plans d'actions correspondants – achat public durable (module au sein du cursus formation « Acheteur » du MI) – conduire une démarche éco responsable – l'éco conduite de véhicules... Formation bilan carbone et l'élaboration des plans d'actions Au-delà du socle de base, formations adaptées aux enjeux spécifiques du ministère, avec un focus sur l'élaboration et le suivi des plans d'actions. L'efficacité énergétique des bâtiments publics Au-delà du socle de base, conception de formations spécifiques destinées aux services immobiliers du ministère sur une durée de trois ans. Suivi et évaluation du programme de formations (nombre d'actions, nombre de stagiaires, identification de projets conduits à l'issue des formations...)		MDD	IFORE/SDRF	€
2016-2020 Actions de sensibilisation	Le MI sollicite l'IFORE pour l'assister dans la préparation de conférences/colloques spécifiques notamment pour la semaine du développement durable, la semaine européenne de la mobilité, la semaine européenne de la réduction des déchets et la journée mondiale de la biodiversité.		MDD	IFORE	€
2016-2020 Actions de formations pour l'encadrement supérieur	Conception et mise en œuvre de formations pour l'encadrement supérieur du ministère, et plus particulièrement du corps préfectoral sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. 2015 – thématique de l'eau 2016-2020 – à définir		SDRF	IFORE/MDD	€

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°4-1	Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service
Fiche n°1-3	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
Fiche n°3	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
Fiches 5 à 9	Mobilité durable
Fiches 10 à 15	Économies de ressources et de réduction des déchets
Fiches 20	Agir en faveur de l'insertion sociale

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Responsable ministériel des achats
	Yves Bentolila, sous-directeur des programmes et de l'achat yves.bentolila@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
Définition de l'action Objectif / Description	<p>Insérer des clauses sociales dans les marchés.</p> <p>Cf. Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) Le plan national d'action pour les achats publics durables, qui s'étend sur la période 2014-2020, s'inscrit dans une politique communautaire visant à orienter la production et la consommation des biens et services vers le développement durable. Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure.</p> <p>Les achats publics durables permettent d'agir sur l'emploi, local ou national, grâce : – aux clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ; – au dispositif « jeunes décrochés » ; – au recours aux structures employant des travailleurs handicapés (secteur protégé).</p> <p>Le code des marchés publics permet aux acheteurs publics de tenir compte des objectifs de développement durable dès la détermination des besoins à satisfaire.</p> <p>Le PNAAPD vise à faciliter le recours aux clauses sociales, au-delà des seules obligations réglementaires. Il complète des initiatives déjà solides auxquelles le premier plan a donné l'impulsion, comme le dispositif État exemplaire qui vise les services de l'État, ou bien la constitution de réseaux territoriaux « commande publique et développement durable ».</p> <p>Cet objectif figure dans les objectifs de performance annuels que le service des achats de l'État a assigné à tous les ministères, qui rendent compte par l'intermédiaire des plans annuels de performance et du rapport annuel du SAE.</p> <p>Cf. Code de marchés publics Articles 14 (clauses sociales d'insertion) et 15 (marchés réservés – EA et ESAT)</p>
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan
Conditions de réalisation	> Implication des services
Facteurs de risques	> Dispositif perçu comme une contrainte difficile à intégrer par les services

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) > Site Intranet MI-rubrique achats ; site Intranet développement durable ; site du SAE > Veille achats durables MEDDE > Formation achats durables (sous-direction du recrutement et de la formation)
Moyens	Temps : accompagnement de la MDD – temps de la transition pour les services Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Sensibilisation	Mise à disposition d'outils pour les services achats – rédaction d'articles types pour les CCTP, accompagnement...	MI	RMA	MDD/ BCPPA	-
	Sensibilisation des services – retour d'expériences, valorisation Exemple semaine européenne du développement durable 2015 : réparation de fauteuils à la DDSP30 à l'initiative d'un agent de la structure			services acheteurs	
2015-2020 Objectifs	2015 – 10 % des marchés supérieurs à 90 000€ passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale 2020 – 15 % des marchés supérieurs à 90 000€ passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale L'évaluation annuelle permettra d'apprécier le déploiement des clauses sociales dans les marchés et le cas échéant d'engager une démarche d'incitation plus active.			MDD/ BCPPA	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°19	Développer une offre de formation
-------------------	-----------------------------------

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des ressources humaines SG/DRH/Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines Amélie Guilloteau, adjointe du BGPRH amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
Définition de l'action Objectif / Description	Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes Le protocole signé par toutes les organisations syndicales représentatives du ministère le 7 mars 2014 constitue un signe fort de la modernité dans laquelle s'inscrit le ministère de l'intérieur, et traduit la volonté du ministère de se montrer exemplaire dans un domaine porteur d'enjeux pour la modernisation de la gestion des personnels. Le protocole s'applique à tous les personnels du ministère : personnels administratifs et techniques, mais aussi ceux des corps actifs de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale. Il se veut concret et pragmatique. Il est structuré en 4 axes, déclinés en 14 mesures : – le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ; – pour une égalité effective entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et parcours professionnels au ministère de l'intérieur ; – vers une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents ; – prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral. Pour mettre en œuvre les différentes mesures du protocole, un plan d'actions pluriannuel, piloté par la DRH a été élaboré. Au sein de ce plan d'actions, chacune des mesures comporte plusieurs actions avec un calendrier définissant les délais de réalisation des travaux.
Indicateur d'efficacité	À identifier, en fonction du plan d'action pluriannuel en cours d'élaboration.
Conditions de réalisation	> Implication des services > Mise à disposition d'outils de travail adaptés
Facteurs de risques	> Freins à une évolution de la culture professionnelle

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique > Intranet égalité des droits (http://egalite-chances.sg.mi/) > Protocole d'accord du 8 mars 2013 portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique
Moyens	Temps : conduite du projet Budget : €

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Mesures du plan d'actions	<p>Parmi les mesures du plan d'actions,</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation des formations continues pour en faciliter l'accès à tous les agents, avec le développement des formations à distance notamment ; - la mise en place d'entretiens pour les personnels qui souhaitent prendre un congé familial (congé parental par exemple), avant le départ pour préparer le retour à la vie professionnelle ; - la vérification que les processus d'avancement et de promotion respectent la répartition entre les femmes et les hommes, par rapport à ceux qui sont promouvables, en s'appuyant sur des données chiffrées présentées dans les commissions administratives paritaires. <p>Il s'agit ainsi de donner une nouvelle dynamique à une politique de promotion de l'égalité professionnelle déjà engagée au sein de ce ministère notamment pour les postes à responsabilités.</p> <p>Au-delà de l'application des taux minimaux de nomination aux emplois supérieurs, le ministère s'attache à créer des viviers féminins pour l'accès à la catégorie A+. Un ensemble de démarches est mis en place, visant à faire émerger des candidatures féminines aux tours extérieurs, et à faciliter leur parcours professionnel une fois en poste (coaching, entretiens individuels, affectation en cycle long).</p>	MI	BGPRH	Réseau des référents, à préciser	à compléter
2015	<p>Avril</p> <p>Une première communication sur la mise en œuvre du plan d'actions a été effectuée par la DRH pour évaluer et informer les partenaires ministériels (organisations syndicales et les différentes directions du ministère) sur l'avancée concrète des actions.</p> <p>1. La contribution du ministère aux priorités interministérielles 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle -Lutter contre les violences faites aux femmes -Réformer le droit en faveur des femmes qui demandent l'asile -Rénover l'accueil et l'accompagnement des étrangères -Combattre la traite des êtres humains -Renforcer la parité politique <p>2. Les priorités ministérielles 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conforter l'égalité professionnelle -Territorialiser les politiques en faveur de l'égalité -Étendre la parité aux instances consultatives du MI -Augmenter le taux d'activité – plan mixité des métiers 				
2016-2020	en cours d'élaboration				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°21-2	Agir en faveur de l'égalité des droits – L'obtention du label diversité
--------------	---

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

6.2 – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits - L'obtention du label diversité

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des ressources humaines SG/DRH/Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines Amélie Guilloteau, adjointe du BGPRH amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
Définition de l'action Objectif / Description	L'obtention du label diversité Le label Diversité traduit l'engagement du ministère en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines. Il permet d'évaluer les processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Cette certification délivrée par l'Afnor reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle valorisant la diversité dans la sphère du travail. La procédure d'audit et d'évaluation est fondée sur un cahier des charges en six points : <ul style="list-style-type: none"> • un diagnostic préalable portant sur l'ensemble des critères de discriminations ; • la définition et la mise en œuvre d'une politique en matière de prévention des discriminations et de promotion de la diversité ; • la mise en place d'actions de communication interne, de sensibilisation et de formation ; • la prise en compte de la diversité dans la gestion des ressources humaines ; • la communication externe, l'ancrage territorial, les relations avec les fournisseurs, les clients et les usagers ; • l'évaluation et les axes d'amélioration de la démarche diversité. Le dossier, s'il répond aux critères définis par l'Afnor, est soumis à la validation de la commission externe multipartite composée d'experts et de parties prenantes. Le label est accordé pour quatre ans.
Indicateur d'efficacité	> Obtention du label > Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche
Conditions de réalisation	> Implication des services > Mise en place de cellules d'écoute
Facteurs de risques	> Freins à une évolution de la culture professionnelle

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Décret du 14 mars 2014 relatif à la commission de labellisation du label diversité > Décret n° 2008-1344 du 17 décembre 2008 relatif à la création d'un label en matière de promotion de la diversité et de la prévention des discriminations > Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté (mars 2015) > Retours d'expériences (Finances, ministère sociaux) > Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes > Le Label Diversité dans la fonction publique (février 2013)
Moyens	Temps : conduite du projet Budget : €€

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2014	Le MI devient membre de la commission de labellisation pilotée par le DGAFP.	MI	BGPRH	Mission égalité/ MDD	€€
2015-2016	Mise en œuvre de la procédure AFNOR - Création de cellules d'écoute				
2016	Obtention du label diversité selon la procédure AFNOR				
2017-2020	Modalités de gestion conformes au label avec des rendus réguliers à l'AFNOR				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°21-1	Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
---------------------	---

Conclusion

Conçu avec et validé par l'ensemble des parties prenantes du ministère de l'intérieur, la conduite de ce plan repose sur les pilotes identifiés pour chaque action, coordonnés par la mission développement durable.

Chaque année, des bilans d'étapes seront réalisés dans un double objectif : mesurer l'avancée des projets et apporter, si nécessaire, des amendements aux fiches action en fonction des réalisations, des freins rencontrés, d'éléments de contexte...

Les bilans annuels seront transmis au 30 mai de chaque année au Commissaire général au développement durable.

Le PMAE fera l'objet d'une large communication dès septembre 2015 pour sensibiliser l'ensemble des personnels à la démarche engagée par le ministère et inciter l'adhésion des services et des agents. Au quotidien, des actions de sensibilisation, la valorisation de bonnes pratiques, des points sur la mise en œuvre des actions seront régulièrement proposées, notamment au travers des animations au niveau local et du site intranet développement durable.

Annexe

Tableau de synthèse des actions du PMAE